



*Madame Martine JANNOT  
Déléguée Départementale Maine et Loire  
Mutualité Française Pays de la Loire  
67, rue des Ponts de Cé  
49028 ANGERS cedex 01*

*Angers, le 5 décembre 2013*

**Christophe BECHU**

SENATEUR  
DE MAINE-ET-LOIRE

PRESIDENT  
DU CONSEIL GENERAL  
DE MAINE-ET-LOIRE

Madame,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 et plus particulièrement sur l'article 45 relatif à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Tout au long de l'examen de ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale, les sénateurs du groupe UMP n'ont jamais cessé de s'opposer à ce texte qui est socialement injuste, et économiquement dangereux. Notre opposition a permis de rejeter à deux reprises l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale au Sénat.

S'agissant de l'article 45, nous avons défendu des amendements visant à supprimer l'alinéa de cet article qui prévoit un plafond au-delà duquel les organismes complémentaires seront fortement incités à ne pas assurer la prise en charge des frais dentaires et d'optique. Les sénateurs UMP sont, en effet, convaincus qu'une telle mesure remet en cause la médecine libérale, ce que nous avons déjà démontré lors de l'examen de la proposition de loi de Le Roux relative aux réseaux de soins.

En outre, les équipements d'optique et dentaire sont des produits de santé qui répondent aux besoins individuels de chaque assuré. Ils sont par essence tous différents. Fixer un tel plafond compromettra fortement l'accès à l'innovation et à l'accès à la qualité des assurés.

Nous avons donc dénoncé à maintes reprises la mise en place d'une telle modulation de la prise en charge des prestations qui, à nos yeux, privera les assurés des bénéfices de la liberté de choix : d'une part, ce dispositif laissera l'offre des organismes complémentaires vers un contrat unique pas forcément favorable à l'intérêt des patients, phénomène accentué si la proposition de loi Le Roux en cours d'examen était votée en l'état ; d'autre part, il nivèlera la qualité et la garantie des équipements par le bas. Mais comme à l'habitude, le Gouvernement est resté sourd à nos arguments.



Soyez assuré de la détermination des sénateurs du groupe UMP pour continuer à dénoncer cette remise en cause de la médecine libérale qui va à l'encontre des principes de notre système de santé, fondé notamment sur l'équité et le libre choix du patient, et qui ne résout pas la problématique du reste à charge.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Bechu".

A horizontal blue ink line, likely representing a signature or a stamp.

**Christophe BECHU**